

Commune :

CAUSSADE 82000

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

CERTIFICATION

(art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)

a été établi (1):

~~A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~

~~B - En conformité d'un piquetage : 02.05.2020 effectué sur le terrain~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 02.05.2020 par M. CYRILLE HONHON géomètre à SAINT CÉRÉ

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A CAUSSADE 82000 . Le 02.05.2020

Echelle d'origine : 1:2000
Echelle d'édition : 1:1000
Date de l'édition : 02.05.2020
Support magnétique : ----

Document d'arpentage dressé

M. CYRILLE HONHON (2) Ingénieur Géomètre Expert

à SAINT CÉRÉ

date : 02.05.2020

Signature :

Numéro d'ordre du document

d'arpentage : 3480R

Numéro d'ordre du registre de

constatation des droits :

Cachet du service d'origine :

Numéroté le : 13.10.2020

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréé (géomètre expert, géomètre technicien, retraité du cadastre, etc...)

(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant)

Pouvoir joint en annexe 1: signature du mandaté (SARL GEA)

